

**COMMISSION SUR LES TRANSPORTS,
LES DÉPLACEMENTS DURABLES ET LA SÉCURITÉ**

PROCÈS-VERBAL

27^e séance tenue le 17 novembre 2022 à 18 h 05

Salle Mont-Bleu / Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Olive Kamanyana, présidente – Conseillère, district du Carrefour-de-l’Hôpital (n° 13)
Caroline Murray, vice-présidente – Conseillère, district de Deschênes (n° 3)
François Lacerte-Gagnon – Organisme, transports urbains et déplacements durables
Laura Darche – Organisme, transports urbains et déplacements durables
Marcel Fallu – Citoyen
Jean-Luc Bourdages – Citoyen
Vincent Loiseau – Citoyen

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Nadine Lafond – Responsable, planification des transports, Service de l’urbanisme et du développement durable (SUDD)
Karla Castaneda – Coordonnatrice, planification des transports, SUDD
Louis-Charles Désy – Directeur par intérim, Service des infrastructures
Claude Martine – Chef de division, circulation et sécurité routière, Service des infrastructures

Autres personnes présentes

Sophie St-Pierre – Société de transport de l’Outaouais
Audrey Bureau – Cabinet de la mairesse
Christine Charlebois – Citoyenne

ABSENCES :

Membre

Aminata Ndiaye – Citoyenne

Ressource interne

Catherine Marchand – Directrice module ADTE, direction générale

Séance publique

18 h 05

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 18 h 05.

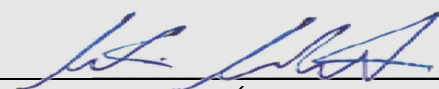
On souligne la fin du deuxième mandat de Marcel Fallu, et on le félicite pour le don de soi.

2. Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté avec l’ajout aux varia d’un point concernant l’aménagement de sentiers dans le district de la Rivière-Blanche près du parc de la ferme Dalton.



PRÉSIDENTE



SECRÉTAIRE

3. Période de questions du public

Aucune question du public n'a été reçue par le secrétaire.

4. Approbation et signature du procès-verbal de la 26^e séance tenue le 20 octobre 2022

Le procès-verbal de la 26^e séance tenue le 20 octobre 2022 est approuvé par les membres et sera signé par la présidente.

5. Suivi du procès-verbal de la 26^e séance tenue le 20 octobre 2022

Plan de déplacements durables (PDD)

On demande si le PDD, qui date de 2013, doit être ajouté au plan de travail 2023 pour être actualisé. On répond que plusieurs actions du PDD ont été réalisées, comme le Plan directeur du réseau cyclable et la Politique des rues conviviales. Au lieu de mettre à jour le PDD, on propose d'identifier les actions qui restent à faire, et de poursuivre avec les actions qui seront jugées pertinentes. On demande alors d'inscrire au plan de travail 2023 le bilan du PDD, et ce bilan révélera s'il sera nécessaire de réviser ce plan en 2024-2025.

Politique sur la gestion des trottoirs en milieu bâti

On demande pourquoi la Politique sur la gestion des trottoirs en milieu bâti ne se retrouve pas au plan de travail 2023, puisque cette politique doit être complétée en 2023. On répond que l'administration sera mandatée en 2023 pour finaliser cette politique, selon les critères déjà acceptés par le conseil, pour qu'un financement y soit alloué pour 2024. On croit donc pertinent d'ajouter cette politique au plan de travail 2023 pour recommandation par la Commission et adoption par le conseil. Un budget d'un peu moins de 2 millions de dollars par année serait alloué à la réalisation de cette politique à partir de 2024.

Politique des mesures de modération de la circulation

On indique qu'il serait possible de présenter au conseil, si souhaité, un survol de la Politique des mesures de modération de la circulation.

On demande d'ajouter au plan de travail une présentation pour illustrer différentes options concernant les critères d'admissibilité de cette politique, particulièrement en abaissant le seuil du critère de la vitesse de circulation fixé à 15 km/h, et pour mesurer les impacts de chacune des options sur le nombre de sites qui pourraient potentiellement se qualifier. On demande aussi de comparer ce qui se fait dans d'autres municipalités. On souhaite que soient également ajoutés à la politique des critères d'admissibilité concernant l'environnement humain. On répond qu'il n'est pas prévu de revoir cette politique en 2023. On souligne que ce type de politique est plutôt rare à l'échelle du Québec et que si des critères d'admissibilité subjectifs doivent y être ajoutés, l'administration devra partir pratiquement d'une page blanche et qu'il s'agirait d'un travail d'envergure. On met en garde de ne pas ajouter trop de critères d'admissibilité, pour ne pas perdre la subtilité d'un critère et éviter les contradictions. On propose alors d'évaluer différentes options concernant une possible baisse du seuil du critère de la vitesse de circulation uniquement pour les zones scolaires par exemple. À l'ensemble de la Ville, une baisse de ce seuil pourrait avoir un effet exponentiel sur le nombre de sites qualifiés et sur les budgets requis. On répond qu'on préfère que l'ensemble des rues à 30 et 40 km/h soit évalué, où le seuil de 15 km/h a le plus d'impact, en se basant sur l'historique des relevés des trois dernières années.

Zones tampons entre municipalités limitrophes

Concernant le contrôle policier aux zones limitrophes entre Gatineau et les municipalités voisines, on propose d'inviter des membres du Service de police aux séances de la Commission pour en savoir plus.

6. Date de la prochaine séance : 9 février 2023

On informe les membres que la prochaine séance de la Commission aura lieu le 9 février 2023.

7. Présentation du nouveau Service de la mobilité

La présentation du nouveau Service de la mobilité est reportée à une séance ultérieure. On demande s'il est tout de même possible de présenter les grandes lignes. On répond que la réorganisation présentée au conseil demeure pour l'instant un objectif. La priorité était d'y rattacher un budget. Les missions et structures des nouveaux services municipaux restent à être définies. L'objectif principal du Service de la mobilité est d'y réunir dans la même structure des membres du Service des infrastructures et du Service de l'urbanisme et du développement durable. Une meilleure synergie entre la Ville et la Société de transport de l'Outaouais est également souhaitée.

8. Proposition du plan de travail 2023

Le document « Proposition plan de travail 2023 » est présenté aux membres.

Pour chaque séance, les sujets proposés au plan de travail sont expliqués un à un aux membres.

9 février

1. Présentation du mandat du Plan de sécurité routière – Information;
2. Projet de transport collectif structurant dans l'ouest de la ville à Gatineau – Information;
3. Guide de mobilité pour les projets immobiliers – Recommandation;
4. Révision de la Politique de déneigement – Recommandation.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Un plan de sécurité routière a été entamé par l'administration il y a quelques semaines, et sa conception s'échelonne jusqu'en décembre 2023. Ce plan est subventionné par le ministère des Transports du Québec (MTQ). Ses grandes lignes seront présentées à la Commission. On propose de faire des mises à jour ponctuelles de son évolution au courant de l'année lorsqu'il y aura du nouveau;
- On souhaite une présentation de la Société de transport de l'Outaouais (STO) sur le projet de transport collectif structurant (tramway), si possible;
- Le Guide de mobilité pour les projets immobiliers a déjà été présenté à la Commission. Depuis, il a été partagé avec les partenaires, soit le MTQ, la STO et MOBI-O. Le document complet presque final sera partagé avec les membres;
- On souhaite une présentation du Service des travaux publics concernant la révision de la Politique de déneigement. Certaines procédures mises en place ont déjà été présentées au conseil;
- On croit qu'il y a possiblement trop de présentations lors de cette séance, soit quatre. On précise qu'il n'y aura pas de présentation sur le Guide de mobilité pour les projets immobiliers; seul le guide sera remis aux membres. On demande de vérifier avec la STO le temps de présentation du Projet de transport collectif structurant, et de possiblement reporter cette présentation au mois de mars.

23 mars

1. Avancement du Plan de sécurité routière (si nécessaire) – Information;
2. Bilan du Plan directeur du réseau cyclable – Information;
3. Révision de la réglementation municipale sur les vélos à assistance électrique et autres équipements de micromobilité – Information.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Le spectre de vélos à assistance électrique est très large;
- Pour qu'un vélo électrique soit considéré comme étant un vélo, il doit avoir des pédales;

- Le Service de police serait ouvert à venir présenter à la Commission un rapport de ce qui se fait actuellement concernant la micromobilité et son encadrement légal;
- La problématique se situe principalement au niveau de la cohabitation des différents modes de transport.

25 mai

1. Avancement du Plan de sécurité routière (si nécessaire) – Information;
2. Plan de travail de la Politique du piéton – Analyse et réflexion;
3. Cases de stationnement pour personnes en situation de handicap (PSH) – Analyse et réflexion;
4. Révision de la politique des mesures de modération de la circulation - Information.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- La conception d'un Plan directeur du réseau piétonnier est une recommandation du plan d'action du Plan climat. Aucune réflexion à ce sujet n'est entamée. Les discussions alimenteront le mandat que le Commission souhaiterait se donner pour 2024;
- On recommande un suivi du plan de travail du Plan directeur du réseau piétonnier à l'automne, mais on craint qu'il y ait peu de nouveau à présenter à l'automne;
- Le Plan directeur du réseau piétonnier est lié à un changement de culture, qui traditionnellement donnait la priorité à l'automobile;
- La section réglementation a pris connaissance du document contenant les revendications et pistes de solution de madame Charlebois concernant les cases de stationnement pour personnes en situation de handicap (PSH);
- La réglementation pour l'aménagement de cases de stationnement pour PSH date de 2005. On propose d'évaluer s'il est pertinent de la réviser;
- Les PSH sont une clientèle souvent oubliée qui a peu de possibilités de revendiquer;
- La révision de la politique des mesures de modération de la circulation vise principalement à revoir le seuil du critère de la vitesse de circulation fixé à 15 km/h.

7 septembre

1. Avancement du Plan de sécurité routière (si nécessaire) – Information;
2. Bilan 2022 du réseau 4 saisons – Analyse et réflexion;
3. Réflexion sur l'écocamionage – Information;
4. Collaboration avec l'UQO pour le partage des résultats de recherches en matière de transport actif et mobilité durable – Information .

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Des comptages seront effectués cet hiver sur le réseau 4 saisons. Des analyses seront menées sur les tronçons qui pourraient être ajoutés au réseau. Le bilan 2022 et les propositions pour 2023 seront présentés à la séance de septembre;
- On cite la Ville de Longueuil qui déneigera 60 km de pistes cyclables cet hiver, et qui prévoit déneiger 100 % du réseau en 2025. On souhaite que la Ville de Gatineau tende également vers le déneigement à 100 % de son réseau cyclable. On répond que le réseau de Longueuil est plus dense que Gatineau, qui est plus étalée;
- Il avait été soulevé qu'une portion du sentier des voyageurs ne pouvait pas être déneigé en raison de l'équipement non adapté. On précise qu'une analyse de cette portion qui présente des problèmes de drainage est en cours;
- On précise ce qu'on entend par écocamionage. La Ville de Gatineau n'a développé aucune mesure pour favoriser l'écocamionage. On souhaiterait que le MTQ vienne faire une présentation à la Commission à ce sujet;
- On souhaite une réflexion plus large sur l'écocomobilité des marchandises. La voie ferrée est sous-utilisée, et il n'existe aucune infrastructure de triage, entre autres;
- On souhaite une plus grande collaboration avec l'UQO qui détient beaucoup de données et réalise plusieurs recherches;
- Les sujets de l'électrification de la flotte de véhicules de la Ville et du plan de déploiement de bornes de recharge électrique sont inscrits au Plan climat et relèvent de la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (CELCC), puisque ces actions visent la réduction de GES. Ces sujets ont malgré tout un lien avec la CTDDS et une

collaboration transversale entre les deux commissions est possible. La présidente contactera la présidente de la CELCC pour discuter d'un arrimage.

26 octobre

1. Avancement du Plan de sécurité routière (si nécessaire) – Information;
2. Bilan 2022 de la sécurisation des corridors scolaires – Information;
3. Marquage de chaussée – État de situation – Information;
4. Cases de stationnement pour personnes en situation de handicap (PSH) – Recommandation.

14 décembre

1. Avancement du Plan de sécurité routière (si nécessaire) – Information;
2. Présentation d'un bilan 2023 et proposition de plan d'action 2024.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Une présentation finale et une recommandation au conseil du Plan de sécurité routière sont prévues en début 2024;
- On demande de revoir la date de la séance du 14 décembre pour la devancer;
- Le bilan 2022 de la CTDDS sera présenté à la séance de février 2023. La séance de février est par contre déjà très chargée. On propose de revoir certaines dates de présentations. L'administration proposera un calendrier révisé pour mieux équilibrer les séances;
- La Politique sur les trottoirs en milieu bâti pourrait revenir à la Commission en 2023. Aucune date de présentation au conseil n'est déterminée;
- On propose d'ajouter une séance en avril. On répond que beaucoup de sujets se sont rajoutés et que l'objectif est de ne pas surcharger l'administration. Le nombre de séances ne réduira pas la charge de travail;
- Certains sujets risquent de ne pas être présentés en 2023, comme l'écocamionage et le projet de transport collectif structurant dans l'ouest;
- Pour les présentations pour information seulement, on propose de les envoyer aux membres sans en discuter lors de la séance.

On demande aux membres si la plage horaire des séances leur convient toujours, soit de 18 h à 20 h 30, et s'ils apprécient la tenue des séances hybrides.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Le début des séances à 17 h semble un compromis intéressant;
- La tenue de séances hybrides ne fait pas l'unanimité;
- On propose le retour des séances virtuelles pour la majorité des séances, et la tenue de quelques séances hybrides en fonction de la nature des sujets abordés.

9. Varia

a) Aménagement de sentiers dans le district de la Rivière-Blanche près du parc de la ferme Dalton

Une membre a été contactée par la Corporation d'aménagement de la rivière Blanche de Gatineau. Six kilomètres de sentiers cyclables en pierre concassée 0 ¾ de pouce et recouverts de poudre de roche ont été aménagés par la corporation. Il était possible de circuler sur ces sentiers en vélo de route. Ces sentiers ont depuis été cédés à la Ville, qui en fait maintenant l'entretien. La machinerie utilisée pour le déneigement a poussé la poudre de roche sur les côtés du sentier, et depuis seulement de la pierre concassée 0 ¾ de pouce a été remise sur les sentiers, les rendant très inconfortables pour les cyclistes. Ces sentiers sont inscrits au plan directeur du réseau cyclable.

La corporation souhaite maintenant faire les travaux d'entretien des sentiers avec l'aide de financières de la Ville, puisque la Ville ne trouve plus d'entrepreneurs pour faire cet entretien. La Ville aurait répondu que le syndicat serait contre cette pratique. On demande plus d'informations

à ce sujet. La corporation aimerait que les gens puissent se rendre à la ferme et à l'érablière en vélo.

On répond que la Ville a déjà signé des ententes d'entretien avec des organismes. Des ententes du genre sont donc possibles. On suggère à la membre d'envoyer un courriel à la présidente, qui relatera l'information au directeur territorial, qui prendra le dossier en main.

b) Signalisation lorsqu'une piste multifonctionnelle traverse une route

Une membre est préoccupée par la signalisation sur le sentier de l'île. Elle souligne qu'à certains endroits, aux intersections du sentier et d'une route, la priorité est donnée aux automobilistes. Les voitures n'ont pas de signal d'arrêt, et les cyclistes en ont un. Ce sentier relève de la Commission de la capitale nationale.

On répond qu'une piste multifonctionnelle qui traverse une route n'est pas considérée comme une intersection. Dans cette situation, le Code de la sécurité routière exige un signal d'arrêt sur la piste multifonctionnelle.

On remarque qu'il manque un signal d'arrêt du côté ouest de la piste multifonctionnelle à l'angle de la rue Isidore-Ostiguy.

On suggère à la membre d'envoyer un courriel à la présidente, qui contactera le député à ce sujet.

On souhaite que plus d'options soient explorées pour changer le paradigme pour donner la priorité aux cyclistes, et non aux automobilistes.

On donne comme exemple la priorité donnée aux piétons et cyclistes aux carrefours giratoires du boulevard des Allumettières. On répond que les passages piétons sont marqués par des blocs jaunes au sol, et que ceci marque une priorité uniquement pour les piétons, pas les cyclistes. Les cyclistes sont considérés comme un véhicule.

On ajoute qu'une piste multifonctionnelle qui croise une route est généralement considérée comme un passage piéton.

Cette réflexion sur l'aménagement au croisement d'une piste multifonctionnelle et d'une route se fait dans le cadre de la réalisation du Guide d'aménagement du réseau cyclable. On devra statuer sur l'aménagement souhaité. L'objectif est d'uniformiser l'aménagement de tels croisements. Une première ébauche du guide, qui est encore à l'étape de la réflexion, pourrait probablement être partagée avec les membres en 2023.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 58.